

BULLETIN D'INSCRIPTION • JEÛNE et RANDONNÉE 2019

● **NOM** Prénom Date de naissance Sexe
Profession Premier jeûne et randonnée ? Oui Non

Adresse

Code Postal

Ville

Mobile

Email

● **HÉBERGEMENT**

Souhaitez-vous une chambre individuelle avec salle d'eau privative [sous réserve de disponibilité] Oui Non

● **TRANSPORT**

Comment comptez-vous vous rendre sur les lieux ? En train En voiture En avion

● **PAIEMENT DU PRIX DU SÉJOUR • Votre inscription sera validée dès réception de l'intégralité du règlement**

Session de jeûne [chèque encaissé 21 jours avant le début de la session] **950 €** (adhésion association incluse)

Je joins un chèque à l'ordre de **Terres du Sud**

Le montant de votre hébergement, vous sera communiqué lors de la validation de votre inscription et du choix de votre logement par téléphone avec Danièle (06 19 51 00 04) €

[Le règlement se fera directement auprès du château de la Pascalette. Il inclura les dépenses d'électricité réalisées au cours de votre séjour sur relevés d'index EDF (en 2017 et 2018 entre 10 et 30 €/personne)]

Si vous souhaitez régler par virement bancaire, nous vous adresserons nos coordonnées par mail.

● **CONDITIONS D'ANNULATION**

- En cas de désistement à plus de 21 jours du début du séjour, l'intégralité de votre paiement vous sera remboursée.
- En cas de désistement à moins de 21 jours, le montant du séjour (hors hébergement) sera retenu, sauf pour raisons de santé justifiées par un certificat médical reçu à plus de 7 jours du début du stage. Pas de remboursement à moins de 7 jours sauf si un(e) nouvel(le) inscrit venait à vous remplacer.
- Ne pourra prétendre à un remboursement un participant absent ainsi que tout participant interrompant un séjour de son fait.

• Je déclare être en bonne santé et capable de marcher plusieurs heures par jour.

Contre-indications au jeûne d'une semaine : maigreur extrême, anorexie, grossesse ou allaitement, insuffisance hépatique ou rénale, traitement chimique lourd, ulcère (estomac et duodénum), artériosclérose cérébrale avancée, décollement de rétine, diabète de type 1, sclérose en plaques, maladies tumorales, dépendances et psychoses.

• Je déclare être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant ma responsabilité civile individuelle et prendre la responsabilité de mes activités personnelles et en groupe.

• Je déclare avoir lu et accepté les conditions particulières figurant au dos de ce bulletin.

Date

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

**Votre bulletin et votre chèque sont à retourner à Terres du Sud
13 chemin des Corbières • 30250 Junas**



CONDITIONS PARTICULIÈRES

ASSURANCES

L'association Loi de 1901 Jeûne et Randonnée Terres du Sud est assurée auprès des compagnies MMA IARD Medinat et CFDP pour ce qui concerne la protection juridique et la responsabilité civile professionnelle exploitation. Chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

ACCOMPAGNEMENT

Dans le cas où l'un des accompagnateurs/animateurs du séjour ne pourrait être disponible, il serait remplacé de sorte que le séjour de jeûne et randonnée puisse se tenir dans les meilleures conditions. S'il l'animateur ne peut être remplacé et si nous considérons que sa désaffectation permet malgré tout l'organisation d'un stage de qualité, la programmation du séjour sera maintenue.

Jeûne et Randonnée Terres du Sud ne saurait être tenu responsable de la désaffectation de l'un des animateurs et les participants ne pourraient prétendre à indemnité.

En cas d'annulation de notre part, les participants seront prévenus 21 jours avant. Ils seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à une indemnité. Si les conditions météorologiques, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme sans que les participants puissent prétendre à indemnité.

INFORMATIONS

Les informations mises à votre disposition par notre structure dans le cadre de votre séjour ne peuvent en aucun cas remplacer la consultation et les soins prodigués par votre médecin et ne doivent par conséquent jamais être interprétées comme telles. En cas de problème ou de doute, consulter votre médecin traitant est la seule attitude à adopter.

LITIGES

Toute réclamation relative au stage doit parvenir à Jeûne et Randonnée Terres du Sud par lettre recommandée avec A/R dans un délai d'un mois après la date de fin de stage.



ET APRÈS VOTRE INSCRIPTION ...

30 JOURS AVANT LE DÉBUT DE VOTRE SEMAINE DE JEÛNE

Vous recevez par mail la **feuille de route** vous précisant les informations pratiques et ce que nous vous suggérons de mettre dans vos bagages.

Choisissez des tenues décontractées et confortables, l'ambiance de nos stages est amicale et détendue.

À cet envoi est également joint la **feuille de préparation**, protocole que nous vous invitons à suivre pendant la semaine qui précède votre jeûne.

Nous sommes totalement disponibles pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à nous envoyer un mail ou à nous téléphoner (mobile 06 19 51 00 04 - daniele@terresdusud.net)

ENCAISSEMENT DE VOTRE RÈGLEMENT

Trois semaines avant le début de votre stage, vos chèques sont mis à l'encaissement (voir conditions d'annulation au recto).

UN SOIN COMPRIS DANS LE PRIX DE VOTRE STAGE

Dans le prix de votre séjour est compris un massage avec Elisabeth. Vous aurez le choix entre massage ayurvédique, massage aux pierres chaudes ou réflexologie plantaire. Si le planning d'Elisabeth le permet, vous pourrez choisir de pratiquer avec elle un autre soin, en ce cas le coût en sera à votre charge (50 €). Les inscriptions se feront à votre arrivée.

DRAPS ET SERVIETTES

Draps et serviettes de bain sont fournis.

ACCES A INTERNET

Le code d'accès wifi vous sera communiqué.